

MAIRIE DE LA GRANDE MOTTE – SECRETARIAT GENERAL

## ARRÊTE DU MAIRE N° 2029

Réf. : SR/BD/CL/151122

Objet. : Réouverture des écoles primaire et élémentaire.

**Stéphan ROSSIGNOL,**

Maire de la Ville de La Grande Motte,

Président de l'Agglomération du Pays de l'Or,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement les articles L 2122-28 et 29, L 2212-1 et 2, L 2213-1 et 2,

- Considérant la fermeture du Groupe Scolaire André Malraux suite aux intempéries du 14 novembre 2022,

- Considérant le rapport du Directeur des Services Techniques de la Ville de La Grande Motte certifiant, après inspection, l'absence de désordre structurel affectant le bâtiment et les installations électriques du Groupe Scolaire André Malraux,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le groupe scolaire André Malraux sera réouvert le 16 novembre 2022.

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, Mesdames les Directrices de l'école primaire et de l'école maternelle, Monsieur le Chef de la Police Municipale, M. Le Directeur du Centre Technique, M. le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Grande Motte,

Le 15 novembre 2022

Le Maire,  
Président de l'Agglomération  
du Pays de l'Or,



*No 2029*  
*Stéphan*  
Stéphan ROSSIGNOL